



25e PRIX DU PRODUCTEUR FRANÇAIS DE TÉLÉVISION

Ouverture des votes en ligne à partir du 4 février 2019

La **25ème édition du Prix du producteur français de télévision** se déroulera le **lundi 18 mars 2019 au Trianon et à L'Elysée Montmartre** à Paris. **Trois prix** seront remis pour récompenser le professionnalisme d'une société de production dans chacune des catégories **Animation, Documentaire** et **Fiction**.

1000 professionnels sont attendus au Trianon à partir de 19h30 pour découvrir les noms des lauréats de cette 25ème édition. La soirée de remise des prix sera suivie d'un cocktail dînatoire à L'Elysée Montmartre.

Lors de cette même soirée seront également remis les **Prix export de TV France International**.

Créé en 1994 par la Commission Télévision de la **PROCIREP** (société de gestion de droits et d'aide à la production cinématographique et audiovisuelle), le **Prix du producteur français de télévision** entend **valoriser le métier de producteur audiovisuel et ainsi contribuer à mieux faire connaître ce maillon essentiel de la création télévisuelle**.

• les trois prix

Trois prix honorifiques, décernés par un **jury professionnel**, récompenseront une société de production au titre de son activité sur l'année écoulée, parmi **15 sociétés nommées** à l'issue d'un **vote en ligne**.

- le **Prix du producteur de télévision** dans la catégorie **Animation**
- le **Prix du producteur de télévision** dans la catégorie **Documentaire**
- le **Prix du producteur de télévision** dans la catégorie **Fiction**

• plus de 900 sociétés appelées à voter du 4 au 23 février 2019 pour la présélection des sociétés nommées

La PROCIREP a mis en place un **collège de votants**, appelé à **voter en ligne à partir du lundi 4 février jusqu'au samedi 23 février 2019**.

Un **site internet dédié** au *Prix du producteur français de télévision* présente la **liste des 343 sociétés éligibles** avec leurs dossiers de présentation.

www.procirep-prix-du-producteur.fr

Parmi ces sociétés, **56** sont en lice pour le **Prix du producteur français d'Animation**, **79** pour le **Prix du producteur français de Fiction** et **230** pour le **Prix du producteur français du Documentaire** (certaines sociétés étant en lice sur deux catégories).

Les sociétés éligibles pour le *Prix du producteur français de télévision* sont des sociétés de production françaises ayant bénéficié d'une aide de la Commission Télévision au titre de l'Animation, du Documentaire (production et développement) et de la Fiction au cours de l'année 2018, ainsi que celles soutenues au titre du développement en Animation et en Fiction au cours de l'année 2017. Les lauréats des années précédentes ne sont pas éligibles.

Le **collège de votants** (« **Académie PROCIREP** ») est constitué d'une part, des sociétés de production françaises ayant bénéficié d'une aide de la Commission Télévision au cours des trois dernières années, et d'autre part, des sociétés de production françaises ayant bénéficié de droits Copie Privée France reversés par la PROCIREP au titre d'une oeuvre d'Animation, de Documentaire-reportage ou de Fiction au cours de cette même période de trois ans.

Plus de 900 sociétés membres de l'Académie PROCIREP, recevront à partir du 4 février 2019 un message électronique leur proposant de voter en ligne sur le site dédié.

Chaque votant sera informé du (ou des) Collège(s) (Animation, Documentaire ou Fiction) dont il relève, et disposera de trois voix qu'il devra affecter à trois sociétés éligibles différentes relevant de la catégorie de son (ou de ses) Collège(s) d'appartenance.

Les **4 sociétés** relevant du **collège Animation**, les **6 sociétés** relevant du **collège Documentaire** et les **5 sociétés** relevant du **collège Fiction**, ayant recueilli le plus de voix, ainsi que les **éventuels ex-aequo**, constitueront la **liste des sociétés nommées** pour le *Prix du producteur français de télévision 2019*.

• le jury final

Un **jury final** en cours de constitution, composé de 15 représentants du secteur de la création audiovisuelle dans toute sa diversité (dont les trois producteurs lauréats de l'édition 2018, trois auteurs, trois diffuseurs, des responsables de sélection de festivals, un distributeur intervenant dans chacun des différents genres, un comédien ou une comédienne, ainsi que **Blanche Guichou** et **Cyrille Perez**, respectivement Présidente et Vice-Président de la Commission Télévision de la PROCIREP), se réunira le **18 mars 2019** pour départager les sociétés en lice et attribuer les trois prix, qui seront décernés le soir même lors de la cérémonie au Trianon.

Les critères de présélection et d'appréciation du jury final porteront sur la politique de développement de la société et la ligne éditoriale des producteurs concernés, avec une attention particulière sur un à trois « programmes phares » qu'il est demandé aux candidats de mettre en avant.

Le précédent **Prix du producteur français de télévision** a été décerné en mars 2018 à **FOLIVARI** dans la catégorie **Animation**, **LITTLE BIG STORY** dans la catégorie **Documentaire** et **SCARLETT PRODUCTION** dans la catégorie **Fiction**.

Retrouvez le Prix du producteur français de télévision sur www.procirep-prix-du-producteur.fr
contact presse : **Blurry Bird Agency - Christophe Kerambrun** 06 26 54 28 97 - christophe@blurrybirdagency.com



[prixduproducteurfrancaisdeTV](https://www.instagram.com/prixduproducteurfrancaisdeTV)



[prix.du.producteur](https://www.facebook.com/prix.du.producteur)